



**Comité européen
des régions**

**Services conjoints - Direction de la Logistique
Unité Infrastructures**

Bruxelles,

10 AOUT 2017

Madame, Monsieur,

Objet: - Invitation à soumettre une demande de participation

- Appel d'offres n° CdR/DL/26/2017 "Installation de systèmes de comptage électriques, énergétiques et volumétriques"
- Avis de marché dans le Journal Officiel n° 2017/S 152-314091 du 10/08/2017

1. Le Comité des régions envisage la passation du marché décrit en objet.

Participe également au présent appel d'offres, en qualité d'Institution associée, le Comité économique et social européen.

Les documents de marché comprennent: l'avis de marché figurant en référence ci-dessus, la présente lettre d'invitation à soumettre une demande de participation, la lettre d'invitation à soumissionner, le cahier des charges accompagné de ses annexes, le projet de contrat et le projet de garantie bancaire.

2. La présente passation de marché comporte deux étapes. Dans un premier temps, si vous êtes intéressé par ce marché, vous devez soumettre une demande de participation dans l'une des langues officielles de l'Union européenne. Dans un deuxième temps, seuls les candidats retenus seront invités à soumettre une offre. Toute offre reçue d'une personne physique ou morale n'ayant pas été invitée à soumissionner sera rejetée.

Les documents du marché sont à ce stade partiellement accessibles sur le site web du Comité des régions à l'adresse suivante :

<http://cor.europa.eu/fr/about/tenders/Pages/calls-for-tender.aspx>

L'ensemble des documents seront communiqués aux candidats sélectionnés, qui seront invités à soumissionner.

3. Veuillez transmettre votre demande de participation exclusivement sur papier, à raison d'un original accompagné d'une copie et la copie électronique de l'original (scan) sur CD-ROM ou clé USB.

La date limite de réception de la demande de participation est le 07/09/2017.

L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées et porteront l'adresse indiquée ci-dessous. L'enveloppe intérieure devra porter la mention suivante: «APPEL D'OFFRES – À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER».

Veuillez recourir à l'une des modalités de transmission indiquées ci-dessous. Par réception on entend le moment auquel le candidat remet la demande de participation au bureau de poste ou au service de messagerie ou au service central de réception du courrier.

Modalité de transmission	Délai	Preuve	Adresse de livraison
Poste	24h00 HNEC	Cachet de la poste	APPEL D'OFFRES n°CdR/DL/26/2017 "Installation de systèmes de comptage électriques, énergétiques et volumétriques" Comité des régions Direction de la Logistique - Unité «Programmation et Gestion financière et contractuelle» À l'attention du Service de Messagerie/Salle de tri Rue Belliard 101 B – 1040 BRUXELLES BELGIQUE
Service de Messagerie	24h00 HNEC	Récépissé de dépôt du Service de Messagerie	APPEL D'OFFRES n°CdR/DL/26/2017 "Installation de systèmes de comptage électriques, énergétiques et volumétriques"
En personne (remise en main propre)	17h00 HNEC (15h30 pour le vendredi)	Preuve du dépôt, datée et signée par le fonctionnaire/agent du service central de réception du courrier à qui les documents sont remis.	Comité des régions Direction de la Logistique - Unité «Programmation et Gestion financière et contractuelle» À l'attention du Service de Messagerie/Salle de tri Rue Belliard 101 B – 1040 BRUXELLES BELGIQUE

Ce service est ouvert de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h30 le vendredi; il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés du pouvoir adjudicateur.

4. Toute demande de participation doit:

- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
- être établie suivant les formulaires-types de réponse figurant dans le cahier des charges.

5. Les frais occasionnés pour la préparation et la soumission des demandes de participation sont intégralement à la charge du candidat et ne seront pas remboursés.

6. Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

Avant la date de réception indiquée au point 3:

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, à l'adresse suivante : dlt-contrats@eesc.europa.eu

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut également informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tout renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, sera publié sur le site web du Comité des Régions à l'adresse suivante : <http://cor.europa.eu/fr/about/tenders/Pages/calls-for-tender.aspx>

Cette page web sera mise à jour régulièrement et **les candidats ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.**

Après l'ouverture des demandes de participation :

S'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de la demande de participation ou de demander confirmation d'un élément spécifique ou d'un document manquant au regard des critères de sélection, le pouvoir adjudicateur prendra contact avec le candidat, à condition que cela n'entraîne pas de modifications substantielles des conditions de la demande de participation soumise.

7. La présente invitation à soumettre une demande de participation ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.

8. Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du marché, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats.

9. Les candidats sont informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres (décision de sélection) par courrier électronique uniquement. **Ils sont tenus de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans leur demande de participation, une adresse de courrier électronique valide et de consulter régulièrement leur messagerie.**

10. Si le suivi de votre réponse à l'invitation à soumettre une demande de participation implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires pour l'évaluation de votre demande de participation, conformément aux spécifications de l'invitation à participer, et seront traitées uniquement à cette fin par l'Unité Programmation / Gestion financière et contractuelle et l'Unité Infrastructures de la Direction de la Logistique (Services conjoints du CESE/CdR). Des renseignements détaillés concernant le traitement de vos données à caractère personnel figurent dans la déclaration de confidentialité consultable à l'adresse suivante:

<http://cor.europa.eu/en/about/tenders/Documents/Infos-traitement-donnees-caractere-personnel-passation-de-marches.pdf>

11. Vos données à caractère personnel peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion si vous vous trouvez dans l'une des situations visées à l'article 106 du règlement financier. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm

12. Vous pouvez transmettre au pouvoir adjudicateur vos observations concernant la procédure de passation de marché selon les modalités indiquées au point 6. Si vous estimez qu'il y a eu mauvaise administration, vous pouvez introduire une plainte auprès du Médiateur européen dans les deux ans à compter de la date à laquelle vous avez eu connaissance des faits à l'origine de la plainte (voir <http://www.ombudsman.europa.eu>).

13. Vous pouvez former un recours en annulation contre la décision d'attribution dans un délai de deux mois à compter de la notification de ladite décision. Les éventuelles demandes de votre part et réponses à celles-ci ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours en annulation ou d'ouvrir une nouvelle période pour l'introduction d'un recours en annulation. L'instance compétente pour les procédures d'annulation est indiquée au point VI.4.1 de l'avis de marché.



Patrick DE SCHRIJVER
Ordonnateur subdélégué

Annexes :

Annexe I - Invitation à soumissionner avec Cahier des charges et ses annexes

Annexe II - Projet de contrat-cadre de fournitures et projet de garantie bancaire